

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de MARCILLAC-VALLON

Séance du 30 janvier 2025

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal **19**
En exercice **17**
Qui ont pris part à la délibération **14**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ et le TRENTE JANVIER à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Vote

Pour **14**
Contre **0**
Abstentions **0**

Présents : 13
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, Pascal MIR, Bruno SELAS.

Date de la convocation

23/01/2025

Absents excusés : 4 (dont 1 pouvoir)
Stéphanie BORREL, a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,
José LOPEZ, absent excusé,
Laura JARROUSSE, absente excusée,
Estelle BIER, absente excusée.

Date d'affichage

27/01/2025

Secrétaire de séance : Nelly DAUDE

Délibération n° 2025/01/001 – Décisions du Maire
prises dans le cadre de sa délégation (art L2122-22 du CGCT)

Vu la délibération n° 2020/04/024 du 4 juin 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et autorisant le Premier Adjoint à exercer la suppléance du Maire dans l'exercice de ces délégations (Art L 2122-22 du CGCT).

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de sa délégation :

N°	DATE	OBJET
034/2024	13/12/2024	<u>DA n° 01213824A0029</u> Immeuble n° 335 section G FAU Joël - Pas d'exercice du droit de préemption
001/2025	16/01/2025	<u>DA n° 01213824A0030</u> Immeuble n° 713 section G POUJOLY Jeanine, épouse LEGER et CAMPERGUE Anne - Pas d'exercice du droit de préemption
002/2025	16/01/2025	<u>DA n° 01213824A0031</u> Immeuble n° 699 section G FRAYSSE Ginette - Pas d'exercice du droit de préemption

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Accusé de réception en préfecture
012-211201389-20250130-202501_001-DE
Reçu le 05/02/2025